

COALITION D'ACTION POUR LA JUSTICE ET LES DROITS ÉCONOMIQUES

ACCROÎTRE L'ACCÈS ET LE CONTRÔLE DES RESSOURCES PRODUCTIVES POUR LES FEMMES



#ÉGALITÉONAGIT

GÉNÉRATION
ÉGALITÉ

Contenu

Remerciements

Génération Égalité est une initiative multipartite organisée par ONU Femmes en partenariat avec la société civile, les jeunes, les gouvernements, le secteur privé et les philanthropes pour mobiliser les partenaires, accroître les investissements, obtenir des résultats et accélérer la mise en œuvre complète et efficace du Programme d'action de Beijing et des objectifs de développement durable. La Coalition d'action pour la justice et les droits économiques est l'une des six Coalitions d'action de Génération Égalité.

La Structure de direction de la Coalition d'action pour la justice et les droits économiques a dû impérativement partager avec le monde l'architecture conceptuelle qui sous-tend l'élaboration de son Plan mondial d'accélération. La structure de direction comprend l'énorme effort requis pour s'attaquer aux obstacles majeurs à l'égalité des sexes et aux défis liés à l'amélioration de l'accès des femmes et des filles aux ressources productives et de leur contrôle de ces ressources. Ainsi, bien que ce plan directeur sur les ressources productives ne comprenne pas tout ce que nous devons faire pour réaliser des changements positifs spectaculaires et irréversibles, une analyse et ses solutions sont proposées dans ce document. Celles-ci sont considérées comme les plus importantes pour progresser vers un accès et un contrôle équitables en matière de ressources productives dans les pays et les contextes du monde entier.

Ce travail n'aurait pas pu être accompli sans le dévouement des dix-sept entités qui composent la Structure de direction de la Coalition d'action pour la justice et les droits économiques. Dirigé par le sous-groupe d'action sur les ressources productives de la Coalition d'action, le présent document représente les diverses perspectives et expériences de divers groupes de parties prenantes, notamment des organisations dirigées par des jeunes, des organisations de la société civile, des gouvernements, des institutions philanthropiques et du secteur privé, ainsi que des entités internationales et des Nations Unies. La Coalition d'action est redevable à Dr Elissa Braunstein, professeure et directrice du Département d'économie de l'Université d'État du Colorado et rédactrice en chef du journal Feminist Economics, dont la grande expertise et l'expérience mondiale en matière de droits économiques des femmes ont contribué à renforcer les perspectives qui ont façonné le discours et l'appel à l'action contenus dans le présent document. La Section de l'autonomisation économique d'ONU Femmes a coordonné la recherche, les grandes lignes et la supervision générale du développement et de la publication de ce document, sous la direction de Venge Nyirongo (responsable thématique de la Coalition d'action) et de Layla Mohseni (analyste de programmes de la Coalition d'action).

© 2025 ONU Femmes. Tous droits réservés.

Les avis exprimés dans cette publication n'engagent que leur(s) auteur(s) et autrice(s), et ne représentent pas nécessairement ceux d'ONU Femmes, des Nations Unies ou d'une de leurs organisations affiliées.

Élaboré par la section de l'autonomisation économique d'ONU Femmes.

Révision : Andy Quan, Boldface

Conception : Oliver Gantner

Traduction : Skrivanek Translation Services Inc

À PROPOS DE LA COALITION D'ACTION POUR LA JUSTICE ET LES DROITS ÉCONOMIQUES

2

POURQUOI PARLE-T-ON DE LA JUSTICE ET DES DROITS ÉCONOMIQUES ?

4

POURQUOI METTRE L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESSOURCES PRODUCTIVES ET SUR LEUR CONTRÔLE DE CES RESSOURCES ?

6

CONTEXTE : L'ÉTAT DES LIEUX ACTUEL DU GENRE ET DES RESSOURCES PRODUCTIVES

9

Contraintes au progrès

12

Impacts de la pandémie de COVID-19

14

Exemples de bonnes pratiques

16

Dimensions géographiques

17

Parties prenantes et personnes détenant le pouvoir

17

UN APPEL À L'ACTION SUR L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESSOURCES DE PRODUCTION ET LEUR CONTRÔLE SUR CES RESSOURCES

19

Tactiques

20

Tactique #1 : Lois et politiques

21

Tactique #2 : Prestation de services

24

Tactique #3 : changement des normes

25



À PROPOS DE LA COALITION D'ACTION POUR LA JUSTICE ET LES DROITS ÉCONOMIQUES

Génération Égalité est une initiative mondiale de premier plan visant à accélérer les investissements et la mise en œuvre de l'égalité des sexes. Elle rassemble des organisations de tous les secteurs de la société afin de catalyser les progrès, de plaider en faveur du changement et d'entreprendre ensemble des actions audacieuses.

Organisée par ONU Femmes, l'initiative vise à garantir que les ambitions audacieuses du Programme d'action de Beijing de 1995 sur les droits des femmes soient enfin mises en œuvre et que les objectifs de développement durable soient atteints. Génération Égalité a été lancée en 2021 lors des Forums Génération Égalité organisés à Mexico et à Paris. Les Forums ont lancé les Coalitions d'action Génération Égalité, qui s'attaquent à six questions essentielles qui sous-tendent l'égalité des sexes : i) la violence fondée sur le genre ; ii) la justice et les droits économiques ; iii) la liberté de disposer de son corps et la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) ; iv) l'action féministe pour la justice climatique ; v) les technologies et l'innovation au service de l'égalité des sexes ; et vi) les mouvements et le leadership féministes.

Les Coalitions d'action rassemblent ces partenariats multipartites par le biais de plans directeurs pour l'action élaborés conjointement par les dirigeants et dirigeantes des Coalitions d'action, en mobilisant des engagements collectifs, en suscitant des conversations mondiales et locales entre les générations et les communautés, et en entraînant des augmentations substantielles des financements publics et privés.

Dans le cadre du travail collectif de la Coalition d'action Génération Égalité pour la justice et les droits économiques (la « Coalition d'action »),¹ les 17 entités qui dirigent le travail (la « Structure de direction ») ont élaboré conjointement des plans directeurs sur quatre domaines d'action prioritaires :

ACTION 1

ACCROÎTRE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES EN TRANSFORMANT L'ÉCONOMIE DES SOINS

ACTION 2

ACCROÎTRE LE TRAVAIL DÉCENT ET L'EMPLOI DE QUALITÉ DANS L'ÉCONOMIE FORMELLE ET INFORMELLE

ACTION 3

ACCROÎTRE L'ACCÈS ET LE CONTRÔLE DES RESSOURCES PRODUCTIVES POUR LES FEMMES

ACTION 4

PROMOUVOIR DES ÉCONOMIES ET DES STIMULI ÉCONOMIQUES TRANSFORMATEURS DE GENRE

Chaque plan directeur expose un raisonnement, présente des données et des statistiques importantes, et définit une vision puissante de la réussite, ainsi que des stratégies et des tactiques proposées qui sont fondées sur une action collaborative par le biais d'engagements audacieux et, dans la mesure du possible, collectifs de la part des parties prenantes. Par conséquent, les plans directeurs visent à orienter et à inspirer les porteuses et porteurs d'engagement existants et nouveaux au sein de la Coalition d'action, des autres Coalitions d'action Génération Égalité, et de la communauté mondiale.

Ensemble, les quatre plans directeurs constituent un [Plan d'accélération mondial](#) visant à définir un nouveau rythme ambitieux pour parvenir à la justice et aux droits économiques des femmes et des filles dans toute leur diversité et partout. Il est porté par une approche qui inculque l'égalité, l'inclusion, l'intersectionnalité, le leadership féministe, la pertinence culturelle, l'action transformatrice et le changement des systèmes, ce qui a permis de créer des bases pour mesurer et contrôler la responsabilité des acteurs qui s'engagent à contribuer à un réseau complexe d'efforts collectifs.

L'adoption d'un point de vue féministe lors de leur création a permis à ces documents de voir le jour au terme d'un processus intense de co-création et de collaboration, soutenu par l'inclusion de toutes les parties prenantes dans la Structure de direction. Ils représentent des voix diverses du monde entier, considérées comme égales en matière de reconnaissance de la nécessité d'une responsabilité partagée pour identifier et suggérer un programme mondial revitalisé pour la justice et les droits économiques qui répond aux contraintes structurelles visibles et invisibles auxquelles les femmes et les filles sont confrontées dans le système économique.

Les plans directeurs présentent les aspects les plus importants des contributions et des discussions intensives sur les questions et les stratégies au sein de la Structure de direction mondiale des Coalitions d'action. Il est essentiel de noter qu'ils ne créent pas d'obligations pour les entités dirigeantes des Coalitions d'action au-delà des engagements individuels et collectifs pris par chaque entité (disponible ici). La diversité des 17 entités dirigeantes de la Coalition d'action signifie que toutes les stratégies mises en évidence dans les plans directeurs ne doivent pas nécessairement être appliquées et soutenues par chaque dirigeant/dirigeante ou porteur/porteuse d'engagement, toutes et tous étant en mesure d'aborder les recommandations conformément à leurs attributions, fonctions et possibilités. Dans le même temps, les dirigeants/dirigeantes et les porteurs/porteuses d'engagement peuvent aller au-delà des approches décrites dans ce cadre pour parvenir à la justice et aux droits économiques des femmes et des filles.

POURQUOI PARLE-T-ON DE LA JUSTICE ET DES DROITS ÉCONOMIQUES ?

La justice et les droits économiques (JDE) font référence à la manière dont les systèmes économiques et politiques sont conçus, à la façon dont leurs avantages ou leurs coûts sont répartis et à la manière dont les institutions sont tenues responsables des résultats économiques qu'elles génèrent. Ce thème englobe tout le spectre de l'accès des femmes aux ressources de production et aux opportunités économiques, y compris dans le monde du travail, et de leur contrôle sur celles-ci. Il englobe des sous-thèmes tels que la lutte contre les obstacles systémiques au travail domestique et à la prestation de soins non rémunérés, la pauvreté en temps et l'inégalité salariale, les conditions de travail dangereuses et malsaines. Cela inclut la violence et le harcèlement sexuels et fondés sur le genre, la lutte contre les lois et les politiques publiques discriminatoires (par exemple, les droits fonciers et les obstacles à l'accès au financement ou à d'autres contributions productives) et la promotion des accélérateurs de la justice et des droits économiques, tels que l'inclusion numérique et financière. La justice et les droits économiques exigent de travailler pour parvenir à des structures plus équitables afin de garantir que les femmes et les filles, en particulier celles qui sont confrontées à des formes croisées de discrimination et de désavantage, puissent naviguer et gérer les crises futures avec sécurité et résilience ; y compris par le biais d'une protection sociale universelle. La justice et les droits économiques abordent les facteurs macroéconomiques et microéconomiques. On peut par exemple citer la manière dont le système économique renforce les inégalités entre les sexes et croisées ; la façon dont une grande partie de la prestation de soins, principalement effectuée par les femmes, est systématiquement sous-évaluée, non rémunérée/sous-rémunérée et marginalisée ; et la manière dont les femmes et les filles n'ont souvent pas les droits et l'accès aux ressources et aux opportunités leur permettant de réaliser pleinement leur potentiel et leurs droits économiques.⁵



La justice et les droits économiques ont été choisis comme Coalition d'action parce qu'ils concernent toutes les femmes et les filles dans le monde. Vingt-six ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, la situation a peu évolué. À cette occasion, et lors de multiples forums depuis, les dirigeants et dirigeantes dans le monde se sont engagés à éliminer les inégalités entre les sexes et à garantir les droits humains des femmes et des filles, notamment par le biais des objectifs du développement durable. Dans le meilleur des cas, les avancées sont au point mort : les disparités entre les femmes et les hommes en matière d'inclusion financière et au sein de la main-d'œuvre rémunérée stagnent.² Les femmes, en particulier les migrantes et les femmes des pays en développement, sont surreprésentées dans les formes informelles, précaires, non organisées et vulnérables de l'emploi.³ Ces formes de stratification économique, et les expériences vécues par les femmes et les hommes qui en résultent, sont façonnées par des hiérarchies croisées de genre, de race, d'appartenance ethnique, de caste, de classe, d'orientation sexuelle, d'âge, de statut migratoire/de personne réfugiée, entre autres.⁴ Les systèmes économiques actuels et les politiques qui les façonnent sont truffés d'obstacles structurels et culturels persistants pour les femmes, résultant de modèles économiques dominants qui conservent les inégalités dans leurs structures et concentrent et redistribuent injustement les opportunités, les ressources et les richesses.⁵

La pandémie de COVID-19 a encore exacerbé les inégalités structurelles et fait reculer d'une génération les progrès en matière d'égalité des sexes. Cette situation a été particulièrement marquée pour les femmes et les filles des pays en développement, où la capacité fiscale et l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la protection sociale ont été plus limités et où le redressement économique a été plus lent.⁶ La pandémie a augmenté les niveaux de prestation de soins rémunérée et non rémunérée, et en a souligné l'importance. Le fait qu'une crise sanitaire puisse provoquer une crise économique a mis en évidence l'importance centrale du secteur des soins, qui repose sur le travail non rémunéré et sous-rémunéré effectué principalement par des femmes et des filles.⁷ Les responsabilités des femmes en matière de soins et leur rôle dans l'atténuation des chocs pour leur famille et leur communauté les ont éloignées de l'emploi rémunéré et ont intensifié leurs journées de travail.⁸ Le développement économique durable et le redressement équitable du point de vue du genre à la suite de la pandémie de COVID-19 dépendent du thème de la justice et des droits économiques. Plus largement, les progrès accomplis en matière de justice et de droits économiques des femmes accélèrent ceux en faveur du développement durable dans toutes ses dimensions (économique, sociale, environnementale) ainsi que ceux des autres Coalitions d'action.



PHOTO : ONU Femmes/Joe Saade

POURQUOI METTRE L'ACCENT SUR L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESSOURCES PRODUCTIVES ET SUR LEUR CONTRÔLE DE CES RESSOURCES ?

L’élargissement de l'accès des femmes aux ressources productives et de leur contrôle sur celles-ci est essentiel à la réalisation des droits humains des femmes, de l'égalité des sexes, de l'autonomie et de l'émancipation économique.⁹ L'accès des femmes aux ressources productives et leur contrôle sur celles-ci sont limités par les inégalités entre les sexes qui prévalent et les formes multiples et croisées de discrimination, par exemple à l'égard des femmes racialisées, des femmes autochtones, paysannes et rurales, des femmes migrantes, des femmes déplacées et des femmes vivant dans des établissements informels.¹⁰ Les inégalités systémiques créent des obstacles structurels à l'égalité d'accès des femmes aux ressources productives, notamment la terre et les intrants agricoles, les ressources naturelles, le capital physique, financier et humain, le logement, les marchés du travail et des produits, les droits sur le lieu de travail, les infrastructures publiques et la protection sociale, les ressources et les possibilités d'entreprendre, la technologie (en particulier les téléphones mobiles et l'Internet), ainsi que les instruments et services financiers.¹¹ Ces inégalités entre les sexes et les formes de discrimination qui se croisent conduisent les femmes et les filles à être plus vulnérables à la pauvreté, aux crises et à la marginalisation économique et sociale, ainsi qu'à limiter leur capacité à subvenir matériellement aux besoins de leurs familles et de leurs communautés et à contribuer au développement durable.

Le genre est ancré dans les relations et les structures économiques et sociales qui reproduisent les hiérarchies existantes, en partie par le biais de normes de genre régressives (règles sur le comportement approprié) et de stéréotypes (généralisations sur le comportement des membres du groupe), qui sont internalisés par les individus.¹² Les normes et stéréotypes régressifs en matière de genre limitent l'accès des femmes aux ressources productives et aux opportunités, ainsi que leur contrôle sur celles-ci. En effet, ils attribuent aux femmes une responsabilité disproportionnée en matière de soins non rémunérés et de travail domestique. De plus, ils isolent les femmes dans les segments les plus marginaux et les moins bien rémunérés du marché du travail, qui sont les plus étroitement associés au travail traditionnel des femmes et le sous-évaluent systématiquement. Par ailleurs, ils perpétuent l'oppression des femmes en partie en tolérant la violence et le harcèlement fondés sur le genre. Enfin, ils justifient la persistance de lois, de politiques, d'institutions et de pratiques discriminatoires.

Les conditions doivent être modifiées pour que les femmes puissent jouir de leurs droits humains, y compris de leurs droits économiques, et pour assurer la viabilité économique des femmes et renforcer leur résilience. Les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population mondiale et jouent un rôle essentiel dans le développement social et économique, la lutte contre la pauvreté et l'engagement de ne laisser personne de côté en s'occupant d'abord des plus démunis. Les études suggèrent que les femmes sont plus susceptibles de réinvestir leurs revenus dans leur propre famille, dans l'éducation de leur famille ou la leur, ou dans les communautés.¹³ Cette constatation sous-tend la pratique de plus en plus universelle consistant à orienter les transferts monétaires assortis de conditions (CCT) vers les mères plutôt que vers le ménage dans le cadre de la protection sociale. Malgré le succès des CCT dans la réduction de la pauvreté, l'augmentation de la fréquentation scolaire et l'utilisation des services de santé, il n'est pas certain qu'ils contribuent à l'autonomisation des femmes, étant donné que ces conditions augmentent également les demandes de travail non rémunéré des femmes.¹⁴ Par conséquent, il est important d'aider les femmes et les filles à comprendre comment l'accès et les droits économiques affectent leur bien-être, de définir les ressources productives et les opportunités économiques les plus importantes pour elles, ainsi que de promouvoir le leadership des femmes dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des lois et des mesures visant à renforcer la justice et les droits économiques.

Globalement, l'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent 26,7 % de l'emploi total, les femmes ne constituant qu'un peu plus d'un tiers, soit 36,7 %, de l'ensemble des personnes travaillant dans ce secteur. Les parts sont beaucoup plus élevées dans les pays à faible revenu, où l'emploi agricole représente près des deux tiers de l'emploi total et de l'emploi féminin.¹⁵ Dans de nombreux pays dominés par les petits exploitants agricoles, la majeure partie du travail agricole est effectuée par les femmes. Les données ventilées par sexe sur la propriété et le contrôle des terres et des autres ressources sont assez limitées, car les données globales ne font généralement pas la différence entre la propriété et le contrôle des terres. Par ailleurs, d'autres problèmes se posent, notamment les différences ou les variations de définitions entre les pays.¹⁶ Outre les différences entre les droits de jure et de fait, les femmes n'ont souvent que des droits fonciers indirects attribués par les membres masculins de leur famille, et les lois et coutumes traditionnelles limitent la liberté des femmes de revendiquer des biens fonciers.¹⁷ Selon les dernières données de recensement agricole tirées de la base de données de la FAO sur le genre et les droits fonciers dans 104 pays montrent que les femmes détiennent moins de 20 % des terres agricoles dans le monde.¹⁸

Les femmes sont plus souvent exclues des services financiers de base que les hommes. Dans le monde, 72 % des hommes possèdent un compte auprès d'une institution financière (incluant les banques, les institutions de microfinance ou d'autres institutions réglementées) ou d'un service financier mobile contre seulement 65 % des femmes, ce qui représente une disparité entre les genres de 7 points de pourcentage. La disparité entre les genres est similaire parmi les pays en développement, où 67 % des hommes possédaient un compte, mais seulement 59 % des femmes.¹⁹ Ces écarts entre les sexes ont peu évolué depuis 2011.²⁰ Malgré les progrès réalisés en matière d'utilisation de l'Internet, les femmes des pays à revenu faible et intermédiaire étaient 20 % moins susceptibles que les hommes d'utiliser l'Internet mobile en 2019, alors que l'écart entre les genres était de 27 % en 2017.²¹



PHOTO : ONU Femmes / Ryan Brown

Les femmes sont également moins susceptibles que les hommes de posséder ou de gérer des entreprises, et lorsqu'elles le font, elles dirigent des entreprises plus petites dans des secteurs moins productifs.²² Les entreprises dirigées et possédées par des femmes sont plus souvent des micro, petites ou moyennes entreprises (MPME), et nombre d'entre elles sont également informelles. Selon les enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises, au niveau mondial, 33,1 % des entreprises comprennent une participation des femmes à leur propriété, 14,4 % ont une propriété majoritairement féminine et 17,9 % ont une femme à leur tête.²³

La réalisation des droits des femmes aux ressources productives fait partie intégrante de la mise en œuvre sensible au genre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD). En particulier, cela contribue aux cibles 1.4 des ODD, pour faire en sorte que tous les hommes et toutes les femmes, en particulier les pauvres et les vulnérables, aient des droits égaux aux ressources économiques, ainsi que l'accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, aux nouvelles technologies et aux services financiers appropriés, y compris la microfinance. La Cible 2.3 est aussi concernée car elle vise à doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs de denrées alimentaires, en particulier les femmes, les populations autochtones, les agriculteurs familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, notamment grâce à un accès sûr et égal à la terre, à d'autres ressources productives et intrants, aux connaissances, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités de création de valeur ajoutée et d'emplois non agricoles. Cela s'inscrit également dans la Cible 5.a, qui appelle à entreprendre des réformes pour donner aux femmes des droits égaux aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle de la terre et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, conformément à la législation nationale. La Cible 8.3, qui est également impliquée, a pour but de promouvoir des politiques axées sur le développement soutenant les activités productives, la création d'emplois décents, l'esprit d'entreprise, la créativité et l'innovation, et encouragent la formalisation et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises, notamment par l'accès aux services financiers. Enfin, la Cible 8.10 a pour objectif de renforcer la capacité des institutions financières nationales à encourager et élargir l'accès de toutes et tous aux services bancaires, d'assurance et financiers.²⁴

En outre, la finance inclusive est un catalyseur d'autres ODD, notamment 1, 2, 3, 9, 10 et 17. L'accès équitable à la propriété et à la terre est pertinent pour d'autres ODD tels que les objectifs 2, 10, 11, 13, 15 et 16. Le renforcement de l'esprit d'entreprise des femmes est essentiel pour atteindre les ODD 1, 2, 5, 8, 10 et 12.



CONTEXTE : L'ÉTAT DES LIEUX ACTUEL DU GENRE ET DES RESSOURCES PRODUCTIVES

Les tendances mondiales en matière d'accès des femmes aux ressources productives reflètent les obstacles systémiques et structurels liés au genre qui entravent l'accès à ces ressources. L'amélioration de l'accès des femmes aux biens fonciers et non fonciers, y compris le logement, les ressources et les services financiers et technologiques, et les opportunités économiques sur le marché du travail et l'esprit d'entreprise, est essentielle à l'égalité entre les sexes, à l'autonomisation économique des femmes et à la justice et aux droits économiques.²⁵

Les femmes militantes et spécialistes du développement s'accordent à dire que les **droits de propriété des femmes** sont le pilier de la sécurité, du logement et des moyens de subsistance ; pour soutenir la dignité des femmes et créer des voies vers l'autonomisation et les opportunités économiques, en les appelant « droits d'accès ».²⁶ Avec l'accélération de l'urbanisation dans les pays en développement, les droits fonciers deviennent un problème pour tous ceux qui vivent dans les villes comme dans les zones rurales. Parmi ces tendances, les études ont indiqué que les femmes ayant des droits fonciers sûrs peuvent augmenter leurs revenus, sont plus susceptibles d'épargner et peuvent apprendre à utiliser et à tirer parti de la terre et des actifs fonciers pour l'agriculture ou le développement d'entreprises, fournissant ainsi une base pour la stabilité financière.²⁷ Il existe dans ce contexte plusieurs points de départ essentiels pour renforcer l'égalité des droits des femmes à la terre, à la propriété et à l'héritage. Il est par exemple essentiel de comprendre et de traiter les obstacles posés par les régimes statutaires et coutumiers actuels et les normes culturelles

à l'accès équitable des femmes à la terre, aux droits fonciers et à la participation à la gouvernance foncière. Il convient également de cartographier les moyens par lesquels les femmes obtiennent des **droits à la terre** et de formaliser les droits de propriété des femmes dans tous les contextes et cultures (urbains, ruraux, coutumiers et autochtones). Ces points sont aussi essentiels au développement économique inclusif.

Les biais sexistes dans l'accès aux ressources productives s'étendent aux ressources naturelles au-delà de la terre. Dans le monde entier, le **secteur des industries extractives** (pétrole, gaz et mines) est un secteur économique important dans 63 pays, avec environ 3,5 milliards de personnes vivant dans des pays riches en ressources naturelles.²⁸ En 2018, les rentes totales provenant du pétrole, du gaz naturel et des minéraux dans les pays à revenu faible et intermédiaire valaient un peu plus de 1 030 milliards de dollars US, éclipsant les 150 milliards de dollars US d'aide publique au développement mondial pour la même période.²⁹ Les industries extractives peuvent créer des emplois, mais elles sont également en concurrence avec d'autres ressources telles que la terre, l'eau, la nourriture et le bois de chauffage, ce qui fait souvent grimper les prix locaux et détourne les investissements et les infrastructures des autres secteurs économiques. Dans une perspective d'égalité des sexes, les femmes sont vulnérables aux risques introduits par les industries extractives, avec un accès limité aux bénéfices.³⁰ Les femmes sont également largement exclues de la prise de décision et de l'élaboration de politique dans les systèmes actuels de gouvernance des ressources naturelles.

Alors que l'**inclusion financière** peut conduire à l'inclusion économique, et que l'inclusion économique peut conduire à l'inclusion financière, l'inégalité entre les sexes freine les femmes dans ces deux domaines.³¹ La propriété de biens fonciers et non fonciers, ainsi que l'accès à l'économie formelle, sont essentiels pour l'inclusion financière des femmes. Cependant, l'inclusion financière limitée des femmes restreint leurs possibilités de création d'entreprise et d'acquisition d'actifs, ce qui limite leur inclusion économique.³² Les banques commerciales ont tendance à se concentrer sur le secteur formel et sur les hommes. Les institutions de microfinance (IMF) ont comblé le fossé pour les femmes et le secteur informel dans une certaine mesure, mais il reste encore beaucoup à faire, de la formalisation des IMF à l'amélioration des connaissances financières des femmes et de leur accès.³³ Cela est particulièrement vrai pour les femmes dans les économies rurales, qui sont essentielles pour subvenir aux besoins de leurs familles et de leurs communautés, mais sont systématiquement mal desservies sur le plan financier.³⁴ Les femmes représentent 56 % de tous les adultes non bancarisés, et les femmes non bancarisées vivent principalement dans les zones rurales et souvent dans la pauvreté.³⁵ Il est bénéfique pour les femmes de transmettre leurs revenus du travail et de la protection sociale et d'autres paiements sur des comptes plutôt que de détenir des espèces, ce qui leur permet d'exercer une plus grande autonomie avec plus de sécurité et de confidentialité.³⁶

Les parties prenantes mondiales s'engagent dans des programmes visant à résoudre ces problèmes et à réduire le fossé de l'inclusion financière. L'accès numérique et financier et l'autonomie des femmes sont au centre de nombreuses initiatives mondiales, mais des efforts sont encore nécessaires pour garantir des progrès, notamment pour combler le fossé numérique entre les sexes et encourager l'utilisation active des produits et services financiers par les femmes.³⁷ L'expansion du système bancaire formel par le biais de services numériques, y compris l'argent mobile, est prometteuse et a été le plus grand moteur de l'inclusion financière pour les communautés marginalisées. Cela s'explique par raisons telles que la minimisation des coûts, la réduction des délais de traitement et la disponibilité de services adaptés aux femmes et aux personnes ayant des revenus faibles et volatiles.³⁸ Pour mieux aborder l'inclusion financière des femmes, il est nécessaire de se concentrer sur des produits et services financiers créatifs axés sur la demande, en renforçant l'utilisation et en générant un environnement favorable pour garantir que les produits et services répondent aux besoins de diverses femmes, y compris les femmes entrepreneures. Il faut également s'attaquer aux facteurs structurels et aux normes sociales qui empêchent les femmes d'accéder aux services financiers et d'utiliser activement la technologie.



PHOTO : ONU Femmes / Ryan Brown



PHOTO : ONU Femmes/Joe Saade

L'entrepreneuriat est une opportunité prometteuse pour les femmes de générer des revenus et d'améliorer leurs conditions de vie. Les obstacles sociaux et structurels auxquels les femmes sont confrontées pour créer et/ou démarrer leur propre entreprise limitent le taux d'engagement des femmes dans l'entrepreneuriat et l'accès aux ressources productives, y compris le financement, qui peut contribuer à atténuer ces contraintes. Dans le même temps, l'entrepreneuriat n'est pas une panacée pour les économies qui ne parviennent pas à créer suffisamment d'opportunités de travail décent, en particulier dans les pays en développement. Par exemple, la pénurie d'emplois est la motivation la plus souvent citée pour créer une entreprise, tant chez les femmes que chez les hommes, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire.³⁹ Dans une récente étude mondiale sur l'entrepreneuriat qui comprend l'emploi indépendant ainsi que les micro (2 à 9 employés), petites (10 à 49 employés) et moyennes et grandes entreprises (50 employés et plus), l'OIT a constaté que l'emploi indépendant est la forme dominante de l'entrepreneuriat dans les pays à revenu faible et intermédiaire inférieur, constituant plus de la moitié de l'emploi dans les entreprises dans les deux groupes.⁴⁰ 62 % de l'emploi dans les entreprises se trouve dans le secteur informel, où les entreprises sont caractérisées par une faible productivité et un accès réduit au financement et aux marchés de produits, et où les emplois sont caractérisés par une faible rémunération, de mauvaises conditions de travail et l'absence de protection sociale.⁴¹ Les contributions de l'entrepreneuriat sont beaucoup plus importantes dans les économies à revenu intermédiaire supérieur ou émergentes, où les PME formelles contribuent jusqu'à 40 % du revenu national.⁴²

Par rapport aux hommes, les femmes dirigent des entreprises plus petites, sont plus susceptibles d'être indépendantes, et sont plus jeunes, plus pauvres et moins éduquées que les hommes entrepreneurs.⁴³ Globalement, au moins 30 % des femmes dans l'agriculture sont indépendantes dans le secteur informel. Dans la région de l'Afrique, cette part est plus proche de 63 %.⁴⁴ Les entreprises appartenant à des femmes sont plus susceptibles d'être informelles, basées à domicile et concentrées dans des secteurs traditionnels, principalement le commerce de détail et les services, en partie à cause des responsabilités de soins non rémunérés des femmes, mais aussi en raison des limites traditionnelles à la mobilité des femmes. Les femmes ont moins de chances d'avoir accès ou les moyens permettant d'accéder aux technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'aux services bancaires de base. En outre, la petite taille de leurs entreprises rend difficile la réalisation d'investissements plus importants et à plus long terme.⁴⁵

Une protection sociale universelle sensible au genre aide les femmes à sortir de la pauvreté pour accéder à un travail décent et à la sécurité du revenu. En partie à cause de la façon dont les systèmes de protection sociale ont été typiquement conçus autour de modèles masculins de soutien de famille, les femmes sont désavantagées dans ces systèmes en raison de taux de couverture plus faibles et de niveaux de prestations substantiellement inférieurs, y compris les pensions de vieillesse, les allocations de chômage et/ou la protection de la maternité.⁴⁶ Travailler à une protection sociale universelle, actionnable et financée par les pouvoirs publics est essentiel pour garantir la justice économique et les droits des femmes. Les systèmes de protection sociale universels et basés sur le cycle de vie atteignent les personnes marginalisées de manière plus efficace que les programmes ciblés sur la pauvreté. La protection sociale devrait être inclusive, avec un accès pour les plus marginalisés, y compris les femmes sans papiers, les femmes apatrides et les travailleuses migrantes. Parmi les moyens utiles de parvenir à une protection sociale universelle, on peut citer l'extension des régimes complémentaires d'aide d'urgence pour soutenir les personnes les plus vulnérables et le renforcement des groupes collectifs et des mécanismes informels d'inclusion financière tels que les groupes d'épargne.

CONTRAINTE AU PROGRÈS

Les normes et stéréotypes de genre, et la discrimination sous-jacente qu'ils reflètent, créent et facilitent l'exclusion économique des femmes et leur manque d'accès et de contrôle sur les ressources productives et y conduisent. L'un des résultats est que les femmes sont surreprésentées dans les formes de travail les plus marginalisées, y compris le travail informel.⁴⁷ Ces normes et stéréotypes de genre s'entrecroisent avec d'autres formes de stratification fondées sur la race, l'ethnie, la caste, la classe, l'orientation sexuelle et l'expression de genre, la migration et le statut de réfugié, parmi beaucoup d'autres, créant des marchés du travail, des produits et des actifs qui sont stratifiés de multiples façons.

Les normes et les stéréotypes liés au genre, ainsi que leur impact sur les marchés et les pratiques commerciales, limitent également l'accès des femmes aux services financiers et à d'autres actifs. L'écart de crédit mondial pour les petites et moyennes entreprises (PME) détenues par des femmes dans les pays émergents est estimé à 1 500 milliards de dollars US.⁴⁸ Cet écart s'explique notamment par un manque de garanties des femmes, les politiques et procédures bancaires sexistes, une disponibilité insuffisante de produits bancaires sur mesure et les connaissances, compétences et expertises limitées des femmes.⁴⁹ Comme indiqué ci-dessus, les banques commerciales ont tendance à se concentrer sur le secteur formel et sur les hommes. Les IMF ont contribué dans une certaine mesure à combler le fossé pour les femmes et le secteur informel, mais il reste encore beaucoup à faire, de la formalisation des IMF à l'augmentation de la culture financière des femmes et de l'accès aux services numériques et autres formes de technologies de l'information et de la communication.⁵⁰

En rapport avec les normes et les stéréotypes de genre, **la responsabilité disproportionnée des femmes et des filles pour les soins non rémunérés** est un facteur clé de l'inégalité entre les sexes sur le marché du travail et dans l'entrepreneuriat. Cette responsabilité disproportionnée se traduit par une « double journée » pour les femmes qui exercent également un travail rémunéré. Si l'on additionne les heures consacrées au travail rémunéré et non rémunéré, dans toutes les régions du monde, les femmes travaillent plus longtemps que les hommes.⁵¹ La répartition inéquitable et les coûts en temps et en opportunité du travail de soins non rémunéré sont des facteurs clés qui déterminent si les femmes entrent et restent dans le travail rémunéré et poursuivent l'entrepreneuriat. Ils influencent aussi le temps et la mobilité dont elles disposent pour progresser au travail et développer leurs entreprises. Ces facteurs ont des conséquences négatives pour l'autonomisation économique des femmes et l'égalité entre les sexes.

Malgré 1 500 réformes visant à renforcer l'autonomie et l'émancipation économique des femmes au cours des 50 dernières années, dans 190 économies, les femmes ne disposent toujours que des trois quarts des droits légaux des hommes.⁵² **Les lois et réglementations discriminatoires**, y compris les lois discriminatoires sur la famille, entravent les capacités des femmes à rejoindre et à rester dans la main-d'œuvre rémunérée. Elles restreignent également l'accès des femmes aux biens fonciers et non fonciers, y compris les ressources financières. Dans 88 pays, les femmes n'ont pas le droit d'accéder à certaines professions et dans 34 pays, seuls les maris ont le droit de gérer et de disposer des biens.⁵³ Et malgré la prolifération de lois conçues pour inverser l'inégalité entre les sexes, les lois coutumières restent un obstacle majeur à l'accès des femmes aux ressources productives ; dans 123 pays, les lois et coutumes traditionnelles limitent la liberté des femmes de revendiquer et de protéger les biens fonciers.⁵⁴ Les structures économiques peuvent également rendre les réformes juridiques difficiles à contrôler et à mettre en œuvre. Cela est particulièrement vrai pour les secteurs dans lesquels l'emploi des femmes est concentré : dans l'économie informelle, l'économie des soins et la production à domicile pour les chaînes de valeur mondiales.

Le changement climatique, la perte de biodiversité, la dégradation des sols et l'urbanisation ont entraîné des pressions croissantes sur les terres, les ressources naturelles et les logements. Combinées à la mondialisation croissante, ces pressions ont contribué à la **marchandisation et à la financiarisation croissantes des terres et autres ressources naturelles**.⁵⁵ Les efforts visant à conférer des droits privés sur les terres et les ressources et à développer les marchés pour fixer les prix et échanger ces ressources ne les attribuent pas toujours à ceux qui peuvent en faire l'utilisation la plus efficace, la plus inclusive ou la plus durable du bien, mais plutôt à ceux qui ont les plus grandes ressources pour les acheter, une approche qui est susceptible de marginaliser les femmes, en particulier les femmes rurales pauvres. Cette approche est également contraire à de nombreuses conceptions traditionnelles, collectives et autochtones des droits à la terre et aux autres ressources en tant que biens publics essentiels à la vie.⁵⁶ L'augmentation de la propriété de la terre et des autres ressources naturelles compromet les perspectives d'assurer un accès plus inclusif aux ressources productives pour les femmes et d'autres groupes marginalisés, ainsi que la sécurité économique et alimentaire.

La collecte, l'utilisation, la diffusion et l'évaluation de **données ventilées par sexe, âge et autres identités intersectionnelles** sont essentielles pour constituer une base de données probantes qui rende compte de l'impact des crises, des politiques et des systèmes sur les différents groupes de femmes et de filles. Ceci est particulièrement vrai pour les domaines de recherche sur le genre qui sont souvent exclus de la collecte de données, y compris les données sur le travail non rémunéré, l'emploi informel et l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. L'intégration d'une perspective de genre dans l'ensemble de la formulation, de l'analyse et de la mise en œuvre des politiques améliorera l'accès des femmes aux ressources productives, aux produits et services financiers et à l'entrepreneuriat. Il s'agit notamment d'imposer aux institutions financières et aux prestataires de services l'obligation de collecter et d'utiliser des données ventilées par sexe et des données intersectorielles.



PHOTO : ONU Femmes / Ryan Brown

IMPACTS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Les signes de redressement économique mondial depuis la pandémie de COVID-19 qui ont commencé à apparaître à la fin de l'année 2021, bien qu'ils soient largement concentrés dans les pays à revenu supérieur, ont été freinés par la guerre en Ukraine. L'inflation stimulée par les goulets d'étranglement permanents de la chaîne d'approvisionnement, puis les hausses de prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ont mené à des politiques monétaires plus strictes dans la plupart des pays. La fragilité financière s'accroît dans les pays en développement, les sorties de capitaux ayant exercé une pression à la baisse sur leurs devises, exacerbant les pressions inflationnistes. En outre, des appels à l'austérité budgétaire se profilent à l'horizon, car la combinaison des dépenses liées à la pandémie, de la dette publique et de l'inflation (en particulier pour les pays en développement qui sont également importateurs nets de denrées alimentaires) soulève des inquiétudes quant à l'intensification de la crise économique et à une insécurité alimentaire croissante.⁵⁷

Dans ce contexte, il est important de comprendre et de rendre compte de la manière dont les femmes subissent les impacts socio-économiques actuels de la pandémie de COVID-19 de manière différenciée et disproportionnée. Bien que ces effets différentiels sur les femmes et les filles aient été mis en évidence dans les pays riches comme dans les pays pauvres, ils sont amplifiés pour les femmes confrontées à des formes de discrimination multiples et croisées.

Comme toutes les femmes gagnent et épargnent généralement moins que les hommes, et qu'elles occupent souvent des emplois précaires et/ou mal rémunérés, leur capacité financière à absorber les chocs économiques est inférieure à celle des hommes.⁵⁸ La répartition inégale des soins et du travail domestique, ainsi que le manque de protection sociale qui affecte déjà les possibilités de revenus des femmes, sont exacerbés en période de crise. La récession induite par la pandémie a eu un impact négatif sur l'emploi des femmes plus que sur celui des hommes. Cela s'explique à la fois par la concentration des femmes dans les secteurs les plus durement touchés par la pandémie, notamment l'hébergement et les services de restauration, le commerce de gros et de détail, l'immobilier, les activités commerciales et administratives, l'industrie manufacturière et le travail domestique, ainsi que par l'augmentation des responsabilités en matière de soins.⁵⁹ La perte des moyens de subsistance a été particulièrement prononcée dans le secteur informel, où travaillent plus des deux tiers de la population employée dans les pays à revenu faible et intermédiaire.⁶⁰ La pandémie a également touché de manière disproportionnée les femmes entrepreneures, qui non seulement se sont concentrées dans les secteurs les plus durement touchés, mais ont également affronté la crise avec moins de ressources et un accès plus limité au soutien financier, technique et public.⁶¹

Le risque plus élevé pour les femmes de perdre leurs revenus pendant la crise réduit aussi considérablement leurs chances d'accéder au financement et à des produits financiers adaptés et de bénéficier de services financiers tenant compte des spécificités de genre. Malgré les progrès réalisés en matière d'inclusion financière, au moins 1 milliard de femmes restent mal desservies par les services financiers formels.⁶² Les services financiers numériques ont un fort potentiel pour faire progresser l'inclusion financière des femmes, en particulier lors de crises telles que la pandémie de COVID-19.⁶³

En ce qui concerne l'accès à la terre et aux ressources naturelles, la sécurité des droits d'occupation et la participation à la gestion des terres, des territoires et des ressources naturelles sont essentielles pour garantir les droits humains des populations autochtones et leur accès à des moyens de subsistance durables. Les conflits pour les ressources et les pressions sur l'expulsion étaient présents avant la pandémie, mais la pandémie a intensifié ces pressions, en particulier pour les femmes.⁶⁴ Les effets immédiats des fermetures et des confinements ont suscité des rapports de migration urbaine-rurale inversée par les travailleurs rapatriés, en

particulier les hommes, augmentant la concurrence pour les terres rurales. De plus l'accaparement des terres a augmenté alors que le renforcement des mesures policières coïncide avec une moindre attention internationale et médiatique sur les questions d'occupation. Enfin, les droits fonciers existants ont été globalement moins appliqués par les gouvernements. Les menaces, les attaques et le harcèlement ont été particulièrement graves et spécifiques parmi les populations autochtones et les femmes.⁶⁵

Bien que diverses intersectionnalités créent différentes formes de marginalisation parmi les différents groupes de femmes et d'hommes en relation avec les droits à la terre et aux ressources naturelles, les femmes sont, de manière disproportionnée, plus négativement affectées que les hommes par les crises en raison des schémas de longue date de discrimination sexuelle dans l'accès aux ressources productives et leur contrôle. C'est particulièrement le cas pour les femmes autochtones et les femmes rurales.⁶⁶ Selon les estimations d'ONU Femmes et du PNUD, en fonction de l'ampleur des dégâts économiques de la pandémie, entre 388 et 446 millions de femmes et de filles vivront dans l'extrême pauvreté avec moins de 1,90 dollars par jour en 2022 (contre 372 à 427 millions d'hommes et de garçons), contre 352 millions de femmes et de filles (339 millions d'hommes et de garçons) en 2019. D'après ces prévisions, 83,7 % des femmes et des filles extrêmement pauvres vivent dans seulement deux régions : l'Afrique subsaharienne (62,8 %) et l'Asie centrale et du Sud (20,9 %), la plupart d'entre elles étant des femmes et des filles rurales.⁶⁷ Dans une étude portant sur la sécurité foncière menée dans 140 pays, l'insécurité perçue par les femmes était également plus élevée que celle des hommes dans ces régions. Les sources d'insécurité déclarées diffèrent également selon le sexe, les femmes étant plus susceptibles de déclarer des sources d'insécurité internes, comme lorsqu'elles sont confrontées à un divorce ou au décès d'un conjoint. Inversement, les hommes sont plus susceptibles de signaler des menaces liées à la saisie de terres par le gouvernement ou des entreprises privées.⁶⁸

La pandémie souligne également l'importance du désavantage structurel des femmes dans les systèmes de protection sociale, où elles connaissent des taux de couverture plus faibles et des niveaux de prestations nettement inférieurs. Avant la pandémie, 31 % de la population mondiale était couverte par des systèmes de protection sociale complets et la couverture des femmes était inférieure de 8 points de pourcentage à celle des hommes. Et bien que l'aide financière apportée lors de la pandémie ait été moins susceptible d'être associée au travail rémunéré, en mars 2021, sur les 2 280 mesures mondiales de protection sociale et de marché du travail prises en réponse à la pandémie, seulement 11 % concernaient les soins non rémunérés et le renforcement des services de soins. De plus, un peu moins de 13 % donnaient la priorité à la sécurité économique des femmes, principalement en soutenant les femmes entrepreneures et commerçantes informelles par le biais de transferts d'argent ou de subventions. Le reste, soit 86 % des mesures n'a pas tenu compte du genre.⁶⁹



PHOTO :
ONU Femmes / Ryan Brown

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

L'Initiative de financement des femme entrepreneures (We-Fi)

soutient les femmes entrepreneures en élargissant l'accès aux produits et services financiers, en renforçant les capacités, en développant les réseaux, en proposant des mentorats et en offrant des possibilités de liens avec les marchés nationaux et mondiaux. We-Fi vise à surmonter les obstacles financiers (par exemple, l'absence de garantie et de capacité de crédit) et les obstacles non financiers (par exemple, les lois discriminatoires, le choix de la profession, la représentation en justice, les droits de succession et les droits fonciers, les droits de propriété). Cela implique de travailler avec les gouvernements et le secteur privé. Le groupe cible est constitué de petites et moyennes entreprises fondées, gérées ou détenues par des femmes. En outre, il est stipulé que 50 % des fonds de We-Fi sont alloués aux pays de l'Association internationale de développement et/ou aux contextes fragiles. We-Fi est un fonds intermédiaire financier du Groupe de la Banque mondiale et est mis en œuvre par l'intermédiaire de banques de développement multilatérales.

Stand For Her Land est une campagne internationale multipartite qui vise à garantir les droits fonciers des femmes par le biais d'une action collective et d'un plaidoyer. Il s'agit de la première campagne de ce type à fusionner les efforts mondiaux et locaux visant à combler le fossé entre le droit et la pratique. La campagne est basée sur une approche collaborative entre le comité de pilotage mondial, les partenaires mondiaux et les coalitions de campagne nationales. Le comité de pilotage mondial est composé de : Landesa (Secrétariat), le Global Land Tool Network (incluant Sida (Suède), ONU Femmes, la Fondation Gates et le gouvernement allemand), la Commission Huairou, Habitat for Humanity et la Banque mondiale. Les coalitions nationales englobent des organisations locales, des organisations nationales de la société civile, des organisations internationales présentes dans le pays et d'autres acteurs non étatiques. L'objectif est d'identifier et de surmonter les obstacles spécifiques au pays à la réalisation des droits fonciers des femmes, tels que la mise en œuvre inadéquate des lois, le manque de connaissances et les normes et pratiques sociales discriminatoires.

Le Partenariat G7 en faveur de l'inclusion financière

numérique des femmes en Afrique (G7P WDFI) soutient les gouvernements africains, les banques centrales et les institutions financières dans leurs efforts pour construire des systèmes financiers numériques plus inclusifs, durables et responsables, garantissant que 400 millions d'adultes africains supplémentaires sont financièrement inclus, avec près de 60 % de femmes. Les efforts visant à étendre l'inclusion financière numérique aux femmes en Afrique reposent sur cinq piliers qui se répartissent en trois catégories : l'infrastructure, la réglementation et la planification.

DIMENSIONS GÉOGRAPHIQUES

L'accès aux ressources productives et leur utilisation (par exemple, l'accès à la terre, aux produits financiers, à l'entrepreneuriat et aux services, ainsi qu'aux produits, services et connaissances numériques) sont des problèmes auxquels sont confrontées les femmes dans toute leur diversité à l'échelle mondiale, même si certaines régions peuvent être plus touchées que d'autres. En tant que telles, les actions visant à améliorer l'accès des femmes au contrôle des ressources productives doivent inclure des pays du Nord et du Sud, ainsi que des pays de toutes les régions, en fonction des besoins spécifiques des femmes.

PARTIES PRENANTES ET PERSONNES DÉTENANT LE POUVOIR

Les principales parties prenantes dans les efforts visant à accroître les ressources productives pour les femmes et les filles sont, en premier lieu, les femmes et les filles qui occupent ou risquent d'occuper des emplois et des métiers mal rémunérés, souvent peu sûrs et précaires, sans protection de l'emploi et du lieu de travail et avec un accès limité, voire inexistant, à la protection sociale. Il est également prioritaire de se concentrer sur les adolescentes et les jeunes femmes qui vont ou sont en train de passer à la vie active, car leur accès aux ressources productives, y compris le développement des compétences, est un aspect essentiel de leur autonomie, de leur émancipation, et d'une croissance durable et inclusive.

Les acteurs clés de la promotion de l'autonomisation et des droits des femmes en matière de ressources productives et d'entrepreneuriat doivent refléter les différentes situations et priorités des pays du Sud et du Nord. Si les défis liés à la sécurisation de l'accès aux ressources productives et à leur contrôle sont importants dans les deux contextes, la manière dont la Coalition d'action identifie les dimensions, les domaines et les effets de ces défis doit être nuancée afin d'élaborer un programme d'action pertinent et percutant.

Dans les pays du Sud, la majorité des femmes qui travaillent font partie de l'économie informelle. On y trouve notamment les travailleuses journalières, les productrices rurales, les horticultrices, les petites commerçantes, les vendeuses de rue, les travailleuses à domicile ou dans de petits magasins, les travailleuses de l'industrie manufacturière, les employées de maison et les professionnelles de la garde d'enfants, les prestataires de services et les fournisseuses de nourriture (esthéticiennes, femmes exerçant une activité de traiteur, marchandes ambulantes de fruits et légumes) et les recycleuses de déchets. Les entrepreneures du secteur informel sont également très répandues dans les économies rurales et urbaines des pays du Sud et sont souvent reliées par des associations et des réseaux d'entraide mutuelle tels que les coopératives (productrices/producteurs ruraux, agricultrices/agriculteurs, artisanes/artisans et groupes de produits) ainsi que les associations d'épargne, de crédit et de commerce. Ces groupes sont bien reconnus par les services gouvernementaux de vulgarisation et les départements des petites entreprises, les banques et une série de secteurs qui entretiennent des relations d'approvisionnement avec eux.



UN APPEL À L'ACTION SUR L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESSOURCES DE PRODUCTION ET LEUR CONTRÔLE SUR CES RESSOURCES

Les acteurs clés pour défendre l'autonomisation et les droits des femmes en matière d'accès à la terre et à la propriété et de contrôle de celle-ci, un pilier de la justice économique, et qui supportent souvent le plus lourd fardeau de l'inégalité économique et sociale sont les femmes autochtones, les femmes sans terre ni propriété (lésées par les lois sur la propriété et les normes sociales d'exclusion, par exemple en fonction de la caste et de la religion) et les femmes déplacées en raison de l'accaparement de terres, de catastrophes, de violences domestiques ou publiques, de crises et d'expulsions forcées (souvent des squatters et des habitants de bidonvilles).

Parmi tous ces efforts, il est essentiel d'adopter une approche intersectionnelle, car les identités croisées des femmes influencent considérablement le niveau de discrimination, de marginalisation et d'oppression auquel elles sont confrontées pour accéder à des moyens de subsistance, à des marchés et à des ressources durables. Les expériences des femmes en matière d'inégalité économique sont profondément ancrées dans des questions telles que la race, l'appartenance ethnique, la caste, la classe, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, le statut migratoire et bien d'autres facteurs. Ces systèmes de stratification sociale et économique ont un impact sur toutes les femmes et les filles. Ils devraient également éclairer l'approche de la Coalition d'action pour identifier un spectre de parties prenantes inclusif et socialement juste.



PHOTO : ONU Femmes / Ryan Brown

La Coalition d'action pour la justice et les droits économiques continuera à travailler pour **étendre la justice et les droits économiques des femmes et des filles en élargissant l'accès aux ressources productives et leur contrôle, et en renforçant l'esprit d'entreprise des femmes.**

La Coalition d'action élargira l'accès des femmes aux ressources productives et leur contrôle sur ces ressources en augmentant l'accès à la terre et son contrôle, les produits et services financiers sensibles au genre et le nombre d'entreprises détenues par des femmes d'ici 2026. Ce faisant, la coalition d'action vise ce qui suit :

- L'accès sécurisé à la propriété et au contrôle des terres et des logements est accru pour 7 millions de femmes.⁷⁰
- L'écart entre les sexes en matière d'inclusion financière est réduit à 6 % grâce à l'augmentation de l'inclusion financière formelle et informelle, y compris pour les femmes qui risquent d'être exclues des services financiers formels.⁷¹
- Le nombre de programmes nationaux d'autonomisation économique des femmes intégrant les services financiers numériques et la participation via des plateformes sensibles au genre est augmenté.
- Le nombre d'entreprises détenues par des femmes est augmenté de 25 % dans tous les contextes, y compris dans les situations de fragilité et de conflit.⁷²

La réalisation de ces objectifs dépend d'investissements complémentaires dans un environnement favorable à l'inclusion financière des femmes, en s'attaquant aux obstacles structurels, y compris les normes sociales au niveau des ménages et des communautés, en fournit des données ventilées par sexe et par âge, et

en développant et en mettant en œuvre des politiques et des lois qui créent des opportunités de marché pour les coopératives de femmes, d'autres types de collectifs de femmes, et les entreprises individuelles ou de groupe.

TACTIQUES

Les tactiques sont des stratégies d'action définies qui s'appuient sur des données probantes et des expériences concernant ce qui est le plus efficace pour favoriser le changement. Les tactiques contiennent souvent des cibles, ou des objectifs, grâce auxquels la Coalition d'action pour la justice et les droits économiques mesurera son impact et ses progrès collectifs. Leur réussite nécessite une mise en œuvre impliquant toutes les parties prenantes : les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations communautaires, le système des Nations Unies, ainsi que les femmes, les hommes, les filles et les garçons à titre individuel.

Chaque tactique comprend une liste d'engagements exemplaires des parties prenantes. Les engagements font partie intégrante des travaux de la Coalition d'action et sont essentiels pour accélérer l'investissement dans des tactiques visant à réaliser des progrès significatifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et leur mise en œuvre. Les engagements suggérés sont destinés à servir d'inspiration et à fournir aux parties prenantes des exemples d'engagements solides. Ils ne sont donnés qu'à titre d'exemple et les dirigeants/dirigeantes ainsi que les porteurs/porteuses d'engagement de la Coalition d'action pour la justice et les droits économiques n'ont pas l'obligation de les respecter. Les tactiques indiquent quels engagements suggérés sont en synergie avec d'autres campagnes pertinentes.

La Coalition d'action pour la justice et les droits économiques cherche à s'attaquer de manière globale aux obstacles qui empêchent les femmes d'accéder aux ressources productives et de les contrôler. Elle identifie, parmi de nombreuses solutions, trois tactiques dans les domaines de la législation et de la politique, de la prestation de services et du changement de normes.



1

TACTIQUE #1 : LOIS ET POLITIQUES

Éliminer les lois et les politiques discriminatoires à l'égard des femmes, et adopter et mettre en œuvre des lois, des politiques, des stratégies et des investissements qui permettent aux femmes et aux filles d'accéder aux ressources et aux actifs productifs et de les contrôler.

Engagements suggérés des parties prenantes

1. Promouvoir des politiques et des lois cohérentes aux niveaux national, régional et international afin de lutter contre les discriminations multiples et croisées liées à la propriété, au contrôle et à la participation des femmes aux ressources productives, y compris les ressources naturelles, la technologie (en particulier les téléphones mobiles et l'Internet), l'énergie, les produits et services financiers, et la propriété d'entreprises. En outre, il convient d'identifier et d'éliminer les lois qui établissent une discrimination financière à l'encontre des femmes.
2. Renforcer les entreprises dirigées et détenues par des femmes et l'esprit d'entreprise des femmes, notamment par les moyens suivants :
 - a) En améliorant l'accès au financement destiné aux femmes grâce au financement mixte, à l'investissement prenant en compte la dimension du genre, au financement numérique, à des modèles de crédit alternatifs et à des formes de financement novatrices.
 - b) En rationalisant et en supprimant des obstacles à la formalisation pour les femmes individuelles et leurs collectifs (groupes, coopératives et associations).
 - c) En créant des politiques favorables pour formaliser l'accès des femmes locales aux moyens de production, aux intrants, à l'équipement, à la technologie et à la formation technique, ainsi que le contrôle de ces moyens.
 - d) En motivant les entités privées, y compris les entreprises et les banques, à s'aligner sur les incitations gouvernementales et les investissements dans la réalisation des droits économiques des femmes en échange d'incitations fiscales et d'autres incitations basées sur les politiques.
3. Utiliser des données ventilées par sexe pour aider les décideuses et les décideurs politiques à collaborer avec le secteur privé afin de créer des produits et services financiers axés sur la demande, sexospécifiques et financièrement viables, qui répondent aux besoins de diverses femmes, y compris les femmes entrepreneures et les micro-commerçantes.
4. Augmenter la propriété foncière des femmes en :
 - a) Soutenant les engagements existants tels que l'objectif de l'Union africaine d'augmenter la propriété foncière des femmes à 30 % d'ici 2025.

- b) En s'appuyant sur les objectifs et les lois à l'échelle nationale et régionale en vue de doubler la propriété foncière des femmes d'ici 2025.
 - c) En menant des actions de sensibilisation sur l'accès des femmes à la terre et le contrôle de celle-ci par le biais de campagnes mondiales (par exemple, Stand for Her Land) pour les femmes et les groupes et organisations de femmes.
5. Développer la collecte, l'utilisation, la diffusion et l'évaluation de données ventilées par sexe, âge et autres variables sociodémographiques afin d'accroître la capacité des décideuses et des décideurs politiques à mesurer et à améliorer l'inclusion numérique et financière des femmes.
6. Augmenter l'inclusion financière en réduisant les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'inclusion financière de 9 % à 6 % en :
- a) En renforçant l'environnement politique et juridique pour accroître l'inclusion financière numérique des femmes et réduire l'écart actuel entre les hommes et les femmes du point de vue de l'accès aux produits et services financiers et de leur utilisation de 9 % à 6 %.
 - b) En augmentant les investissements et les capacités à accroître les possibilités numériques et financières des femmes, ainsi que l'inclusion numérique et financière des femmes, l'accès aux téléphones mobiles, à l'Internet et à l'énergie. Cela devrait également permettre d'identifier et de traiter les normes sociales et culturelles qui sont à la base des contraintes du marché en faveur de l'inclusion numérique et financière des femmes (synergie avec la Coalition d'action pour la technologie et l'innovation au service de l'égalité des sexes (T&I AC)).
 - c) En investissant dans la formation et la mise en réseau de groupes financiers informels pour débloquer les services financiers d'entrée de gamme pour les femmes du monde entier tout en défragmentant l'écosystème des groupes d'épargne et d'entraide.
 - d) En proposant des cheminements réglementaires clairs, des incitations positives et des options aux groupes d'épargne et de crédit informels pour accéder aux services financiers formels aux niveaux du groupe et des membres.
 - e) En créant des normes politiques gouvernementales pour s'assurer que tous les paiements de protection sociale sont fournis aux femmes sous forme numérique, qu'ils sont liés à la formation aux compétences numériques et financières et à la possession d'un téléphone portable, et qu'ils offrent des connexions avec des activités génératrices de revenus adaptées aux femmes.
7. Augmenter d'au moins 50 % le nombre de régimes de protection sociale qui intègrent les droits fonciers des femmes, les services financiers numériques et la participation à des plateformes formelles et informelles d'autonomisation économique et sociale.
8. S'appuyer sur les formes numériques d'entrepreneuriat et d'inclusion financière pour réduire davantage les obstacles auxquels se heurtent les femmes en matière d'accès financier et de création d'entreprises et couvrir en outre les coûts permanents pendant les crises (synergie avec T&I AC).
9. Mettre en œuvre le consentement éclairé libre et préalable dans le respect de l'égalité des sexes, conformément à la Convention n°169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux de 1989, afin de veiller à ce que les femmes conservent leur accès aux terres et leur contrôle sur celles-ci et de garantir le droit des femmes et des communautés à refuser leur consentement sans subir de représailles.
10. Accroître les droits fonciers et la propriété foncière des femmes en promouvant la législation sur les droits fonciers publics et la sécurité d'occupation pour les femmes ainsi que pour les groupes et organisations de femmes. Lors des transitions post-conflit, promouvoir des réformes juridiques qui protègent les droits des femmes à la terre et aux autres ressources naturelles.
11. Renforcer les entreprises appartenant à des femmes et dirigées par des femmes, ainsi que l'entrepreneuriat féminin, en apportant un soutien fiscal aux secteurs où les femmes sont plus nombreuses à tous les niveaux et en prévoyant des incitations fiscales pour diversifier et accroître la participation des femmes dans les secteurs à forte croissance et à hauts revenus.
12. Promouvoir des politiques et des lois cohérentes aux niveaux national, régional et international pour lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination en matière de propriété, de contrôle et d'accès des femmes aux ressources productives, y compris les ressources naturelles, la technologie (en particulier les téléphones mobiles et l'Internet), l'énergie, les produits et services financiers, et la propriété d'entreprises. En outre, il convient d'identifier et d'éliminer les lois, y compris les lois familiales discriminatoires, qui constituent une discrimination financière à l'encontre des femmes.
13. Placer les femmes et les filles au centre de la définition des ressources productives et des opportunités économiques les plus importantes pour elles, et promouvoir un leadership diversifié des femmes dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques, de lois et de mesures fondées sur des données probantes pour renforcer la justice et les droits économiques.
14. Augmenter les investissements et les capacités à accroître les possibilités et l'inclusion numériques et financières des femmes, l'accès aux téléphones mobiles, à l'Internet et à l'énergie. Identifier et traiter, en outre, les normes sociales et culturelles qui sont à la base des contraintes discriminatoires du marché à l'inclusion numérique et financière des femmes (synergie avec T&I AC).
15. Développer les politiques et les réglementations susceptibles d'améliorer l'inclusion financière des femmes, notamment en encourageant les objectifs de parité dans le secteur privé (en particulier pour les prestataires de services financiers) afin de réduire les préjugés sexistes à l'égard des clients. Augmenter le pourcentage de femmes travaillant dans le secteur des services numériques et financiers, y compris à des niveaux élevés et dans des fonctions en contact avec la clientèle (synergie avec T&I AC).
16. Créer et appliquer une protection solide des consommateurs de la finance numérique, y compris des mécanismes universels de résolution des litiges.
17. Promouvoir activement la transition des paiements de gouvernement à personne (G2P) et d'entreprise à personne (B2P) vers des plateformes numériques qui appliquent les critères Digitize/Direct/Design (D3) (Numériser/Cibler/Concevoir) pour renforcer l'autonomisation économique des femmes par le biais de transferts monétaires numériques.
18. Divulguer les informations et les données ventilées par sexe relatives à la gouvernance des ressources naturelles, y compris les données de l'industrie extractive qui sont régulièrement collectées. Quelques exemples de données pertinentes : les droits sur les terres et les ressources et leur utilisation, les contrats de l'industrie extractive, les bénéficiaires de compensations foncières, les contrats de contenu local, les chiffres de l'emploi, les paiements sociaux, les transferts infranationaux, les paiements au niveau des projets et les impacts sur la santé des activités liées à l'extraction des ressources naturelles, y compris la violence sexuelle et sexistes et la santé reproductive.

TACTIQUE #2 : PRESTATION DE SERVICES

Soutenir les plateformes représentant les groupes de femmes et développer les infrastructures qui élargissent de manière mesurable l'accès équitable des femmes aux ressources productives et leur utilisation de ces ressources, y compris des capitaux abordables, des services financiers (y compris des produits et services financiers numériques), de l'eau, de l'énergie et des services et prestations du gouvernement.

Engagements suggérés des parties prenantes

1. Développer et soutenir les plateformes et les infrastructures pour un accès universel aux produits et services financiers, y compris numériques, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès, de l'utilisation et des capacités financières, y compris numériques, pour les femmes et les filles.
2. Reconnaître et soutenir les organisations de défense des droits des femmes et les groupes informels de femmes pour qu'ils s'engagent et traitent avec les institutions financières formelles.
3. Mettre en œuvre un effort mondial multipartite visant à augmenter le montant du financement disponible pour les femmes entrepreneures afin de développer leurs entreprises et leur accès au financement en augmentant le capital total disponible et en redistribuant l'offre existante (synergie avec We-Fi).
4. Identifier, créer et promouvoir des produits et services financiers axés sur la demande, sexo-spécifiques, accessibles, abordables et durables, qui tiennent compte des besoins, des rôles et des conditions de mobilité de diverses femmes, en particulier en période de crise.
5. Engager les acteurs du secteur privé à intégrer les coopératives de femmes dans les chaînes de valeur du secteur privé, notamment en augmentant le nombre de leurs membres et en renforçant le leadership dans les coopératives existantes.
6. Garantir l'accès des collectifs de femmes et des entreprises détenues et dirigées par des femmes, y compris les groupes d'épargne féminins, aux avantages et aux programmes gouvernementaux.
7. Rationaliser et normaliser la mise en œuvre des politiques, des plateformes et des produits avec les organisations de défense des droits des femmes, y compris les groupes de femmes qui peuvent représenter la diversité des besoins et des défis des femmes. Concevoir des produits et services financiers numériques pour les populations exclues et les inciter à les utiliser.

2

8. Promouvoir l'adoption de systèmes d'identification numérique sûrs et inclusifs qui comblent le fossé entre les genres en matière d'identification (synergie potentielle avec T&I AC).
9. Accroître la disponibilité et la durabilité des plateformes de prêt sans garantie qui peuvent accroître l'accès au financement pour les femmes entrepreneures.
10. Identifier et promouvoir les services de développement des entreprises pour les femmes afin de renforcer leurs capacités individuelles et leur résilience.
11. Promouvoir et mettre en œuvre des mécanismes de réponse humanitaire qui soutiennent les moyens de subsistance et l'esprit d'entreprise des femmes et des filles vivant dans des situations de crise humanitaire et de transition post-conflit.

TACTIQUE #3 : CHANGEMENT DES NORMES

Identifier et remettre en question les normes, stéréotypes et pratiques sociales néfastes qui empêchent les femmes et les filles de contrôler équitablement les ressources productives et d'en bénéficier, et encourager des attitudes positives validant l'autonomisation et les contributions économiques des femmes.

Engagements suggérés des parties prenantes

1. Identifier et éliminer les pratiques discriminatoires entre les genres dans les systèmes de marché en veillant à ce que les productrices, les prestataires de services et les commerçantes aient accès à des marchés et à des sites de vente sûrs et centralisés.
2. Éliminer les pratiques discriminatoires et les stéréotypes qui limitent l'accès des femmes aux services financiers formels.
3. Engager les gardiens de la tradition et les dirigeantes et les dirigeants communautaires comme agents du changement, et les hommes et les garçons comme alliés de l'égalité des sexes.
4. Concevoir et mettre en œuvre des programmes et des campagnes d'éducation et de défense à l'échelle de la société qui modifient les normes et les pratiques sociales entravant l'accès et le contrôle des femmes et des filles en matière de ressources productives et de moyens de production.

3

5. Lancer des campagnes publiques d'éducation pour identifier les contributions des femmes à la croissance et au développement économiques grâce à leur rôle d'entrepreneures, de petites agricultrices, de fabricantes à domicile, de prestataires de biens et de services abordables et de qualité, de soutiens de famille et de prestataires de soins et de travaux domestiques pour leur famille.
6. Interdire les expulsions forcées et les empiètements sur les terres ancestrales, les établissements informels et les maisons et logements physiques afin d'assurer la sécurité des femmes et de garantir leurs biens et leurs droits de propriété. Veiller à ce que les femmes aient accès à des mécanismes impartiaux de résolution des litiges et d'audition publique auxquels elles peuvent participer et dans lesquels elles peuvent faire valoir leur point de vue en tant que parties prenantes égales.
7. Promouvoir la propriété et l'action des femmes sur les biens physiques, financiers et intangibles en s'attaquant aux normes sociales qui empêchent les femmes d'exercer leurs droits et leur contrôle sur les biens, même lorsqu'ils sont hérités, en mettant en œuvre des mécanismes d'incitation et en s'attaquant aux lois et aux politiques qui empêchent les femmes d'accéder à la propriété.
8. Plaider en faveur d'une protection contre les expulsions forcées des terres ancestrales, des établissements informels et des maisons et logements physiques, afin de garantir la sécurité des femmes et de préserver leurs biens et leurs droits de propriété.
9. Mettre en place des tribunaux pour femmes comme alternative à un organisme de résolution rapide des litiges pour les femmes en détresse.



PHOTO : ONU Femmes/Joe Saade

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

1. La Coalition d'action pour la justice et les droits économiques est dirigée par un groupe de 17 entités appelé « Structure de direction » : les organisations dirigées par des jeunes : Amis Cameroun (Cameroun) et Anyar (Panama) ; les organisations de la société civile : Le Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication (FEMNET), CARE International, la Commission Huairou, la Confédération syndicale internationale et le Groupe de travail des femmes sur le financement du développement ; les gouvernements : Allemagne, Mexique, Afrique du Sud, Espagne et Suède ; les organisations philanthropiques : la Fondation Bill & Melinda Gates ; le secteur privé : PayPal ; et les organisations internationales : l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).
2. ONU Femmes. 2020. Égalité des sexes : le point sur les droits des femmes 25 ans après Beijing. New York : ONU Femmes.
3. OIT. 2018. Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique. Troisième édition. Genève : Bureau international du Travail.
4. ONU Femmes. 2021. Au-delà du COVID-19 : un plan féministe de durabilité et de justice sociale. New York : ONU Femmes ; Crenshaw, Kimberlé. 1989. « Démarginaliser l'intersection de la race et du sexe : une critique féministe noire du droit antidiscriminatoire, de la théorie féministe et des politiques de l'antiracisme. » University of Chicago Legal Forum, numéro 1, article 8 : 139-167.
5. Just Associates. 2019. « Women Radically Transforming a World in Crisis », <https://justassociates.org/women-transforming-crisis/> ; ONU Femmes 2020. « Sept forces motrices et recommandations », <https://hlp-wee.unwomen.org/en/about/seven-drivers>; Mexico Design Sprint, décembre 2019 ; Paris Design Sprint, février 2020.
6. OIT. 2022. Emploi et questions sociales dans le monde. Tendances 2022. Genève : Bureau international du Travail.
7. ONU Femmes. 2021. Au-delà du COVID-19 : un plan féministe de durabilité et de justice sociale. New York : ONU Femmes ; Heintz, James, Silke Staab et Laura Turquet. 2021. « Don't Let Another Crisis Go to Waste: The COVID-19 Pandemic and the Imperative for a Paradigm Shift. » Feminist Economics 27(1-2) : 470-485.
8. ONU Femmes. 2021. Au-delà du COVID-19 : un plan féministe de durabilité et de justice sociale. New York : ONU Femmes.
9. ONU Femmes et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). 2020. Realizing Women's Rights to Land and Other Productive Resources Second Edition. New York et Genève : ONU Femmes et HCDH.
10. Ibid.
11. L'OCDE produit des indices nationaux sur l'accès restreint des femmes aux ressources productives et financières, qui constituent l'un des quatre sous-indices de son indice des institutions sociales et du genre. Le sous-indice varie entre 0 et 1, la moyenne de l'accès aux ressources productives et financières pour les pays en développement étant de 0,325 en 2019. Il regroupe utilement les données sous-jacentes de ce sous-indice en quatre catégories : actifs fonciers, actifs non fonciers, services financiers formels et droits sur le lieu de travail. Voir OCDE. 2019. Rapport mondial SIGI 2019. Transforming Challenges into Opportunities. <https://doi.org/10.1787/bc56d212-en>.
12. Elissa Braunstein. 2021. « Gender and the Future of Industrialization in a Post-Pandemic World » UNIDO Inclusive and Sustainable Industrial Development Working Paper Series, WP10|2021.
13. Lourdes Benería et Martha Roldán. 1987. The Crossroads of Class & Gender: Industrial Homework, Subcontracting, and Household Dynamics in Mexico City, Chicago and London University of Chicago Press ; Rae Lesser Blumberg. 1991, « Income under female versus male control », dans Rae Blumberg (ed.), Gender, Family and Economy : The Triple Overlap. Newbury Park, CA : Sage Press : 97-127; Matthias Doepek et Michele Tertilt. 2019. « Does Female Empowerment Promote Economic Development? » Journal of Economic Growth 24(4) : 309-343 ; Daisy Dwyer et Judith Bruce. 1988. A Home Divided: Women and Income in the Third World. Stanford, CA : Stanford University Press ; John Hoddinott, Harold Alderman et Lawrence Haddad (eds.) 1998. Intrahousehold Resource Allocation in Developing Countries: Methods, Models and Policy. Baltimore, MD : Johns Hopkins University Press ; Ruth Sussela Meinzen-Dick, Agnes R. Quisumbing, Cheryl Doss et Sophie Theis. 2019. « Women's land rights as a pathway to poverty reduction: Framework and review of available evidence », Agricultural Systems 172: 72-82.
14. ONU Femmes. 2019. « Family-Oriented Cash Transfers from a Gender Perspective: Are Conditionalities Justified? » Note politique d'ONU Femmes n° 13. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2019/Policy-brief-Family-oriented-cash-transfers-from-a-gender-perspective-en.pdf>.
15. Calculs des auteurs basés sur les estimations modélisées de l'OIT pour 2019, ilostat.ilo.org, consulté le 20 juin 2022.
16. Cheryl Doss, Chiara Kovarik, Amber Peterman, Agnes Quisumbing et Mara van den Bold. 2013. Gender inequalities in ownership and control of land in Africa: Myths versus reality. IFPRI Discussion Paper 1308. Washington, DC : International Food Policy Research Institute.
17. OCDE. 2019. Rapport mondial SIGI 2019. Transforming Challenges into Opportunities. <https://doi.org/10.1787/bc56d212-en>.
18. Les données sont collectées par le biais des recensements agricoles nationaux et peuvent être consultées dans la base de données de la FAO sur la parité des droits fonciers entre les sexes. <https://www.fao.org/land-water/land/land-governance/land-resources-planning-toolbox/category/details/en/c/1047633/>

19. Banque mondiale. 2018. The Global Findex Database 2017. Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution. Washington, DC : La Banque mondiale : 23.
20. Ibid.
21. GSMA. 2020. The State of Mobile Internet Connectivity 2020: 19. <https://www.gsma.com/r/wp-content/uploads/2020/09/GSMA-State-of-Mobile-Internet-Connectivity-Report-2020.pdf>.
22. Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes du Secrétaire général des Nations Unies. 2016. Ne laisser personne pour compte. Un appel à l'action en vue de l'égalité des genres et de l'autonomisation économique des femmes. [https://www.unwoman.org/sites/default/files/2023-01/hlp-wee-report-2016-09-call-to-action-en.pdf](https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-01/hlp-wee-report-2016-09-call-to-action-en.pdf).
23. Banque mondiale. 2022. « Gender » <https://www.enterprisesurveys.org/en/data/exploretopics/gender>. Consulté le 20 juin 2022.
24. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. 2022. « Les 17 objectifs », <https://sdgs.un.org/fr/goals>. Consulté le 20 juin 2022.
25. Banque mondiale. 2018. Les femmes, l'entreprise et le droit 2018. Washington, DC : La Banque mondiale : 12.
26. Banque mondiale. 2019. "Women in Half the World Still Denied Land, Property Rights Despite Laws." <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2019/03/25/women-in-half-the-world-still-denied-land-property-rights-despite-laws>.
27. Nisha Arekandi et Nayda L. Almodóvar-Reteguis. 2020. « Women's Property rights are the key to economic development », Blog de la Banque mondiale « Let's Talk Development », 24 février. <https://blogs.worldbank.org/developmenttalk/womens-property-rights-are-key-economic-development>; Ruth Sussela Meinzen-Dick; Agnes R. Quisumbing, Cheryl Doss et Sophie Theis. 2019. « Women's land rights as a pathway to poverty reduction: Framework and review of available evidence. » Agricultural Systems 172 : 72-82; ONU Femmes et HCDH. 2020. Realizing Women's Rights to Land and Other Productive Resources, Second Edition. New York et Genève : ONU Femmes et HCDH.
28. Banque mondiale. 2021. « Vue d'ensemble des industries extractives », <https://www.worldbank.org/fr/topic/extractiveindustries/overview>. Consulté le 20 juin 2022.
29. Les données sur les rentes sont calculées par l'auteur d'après la base de données WDI (indicateur du développement dans le monde). Les rentes comprennent les rentes du gaz naturel, des minéraux et du pétrole pour les pays à revenu faible et intermédiaire. OCDE. 2019. « Development aid drops in 2018, especially to neediest countries. » <https://www.oecd.org/en/about/news/press-releases/2019/04/development-aid-drops-in-2018-especially-to-neediest-countries.html#:~:text=Foreign%20aid%20from%20official%20donors%20in%202018%20fell,according%20to%20preliminary%20data%20collected%20by%20the%20OECD>.
30. Adriana Eftimi, Katherine Heller et John Strongman. 2009. « Gender Dimensions of the Extractive Industries: Mining for Equity. » Série sur les industries extractives et le développement n°8. Washington, DC : Banque mondiale.
31. OIT. 2022. « Gender and Financial Inclusion », <https://www.ilo.org/fr/resource/autre/genre-et-inclusion-financiere>. Consulté le 20 juin 2022.
32. OCDE. 2019. Rapport mondial SIGI 2019. Transforming Challenges into Opportunities. <https://doi.org/10.1787/bc56d212-en>. Consulté le 6 juin 2022.
33. Ibid.
34. Alexandra Fiorillo et Liz Kellison. 2019. « Digitize, Direct, Design (D3): Can Three Principles Help Close the Gender Gap? » FinDev Gateway Blog, 13 juin. <https://www.findevgateway.org/blog/2019/06/digitize-direct-design-d3-can-these-three-principles-help-close-gender-gap>.
35. Ibid.
36. Asli Demirguc-Kunt, Leora Klapper et Dorothe Singer. 2017. « Financial Inclusion and Inclusive Growth. A Review of Recent Empirical Evidence. » Document de travail de la Banque mondiale sur la recherche politique 8040.
37. Judy Wajcman, Erin Young et Ann Fitzmaurice. 2020. « The Digital Revolution: Implications for Gender Equality and Women's Rights 25 Years after Beijing. » Document de travail d'ONU Femmes n° 36. <https://www.unwoman.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/The-digital-revolution-Implications-for-gender-equality-and-womens-rights-25-years-after-Beijing-en.pdf>.
38. Ceyla Pazarbasioglu, Alfonso Garcia Mora, Mahesh Uttamchandani, Harish Natarajan, Erik Feyen et Matthew Seal. 2020. Services financiers numériques. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale. <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/305a39ccb6f35567db78bda6709c5cd8-0430012025/original/World-Bank-DFS-Whitepaper-DigitalFinancialServices.pdf>.
39. Global Entrepreneurship Monitor. 2021. Women's Entrepreneurship 2020/21. Thriving Through Crisis. Londres : Global Entrepreneurship Research Association.
40. OIT. 2019. Small Matters. Global evidence on the contribution to employment by the self-employed, micro-enterprises and SMEs. Genève : OIT.
41. Ibid.
42. Banque mondiale. 2022. « Small and Medium Enterprises (SMEs) Finance » <https://www.worldbank.org/en/topic/smefinance>. Consulté le 21 juin 2022.
43. Global Entrepreneurship Monitor. 2021. Women's Entrepreneurship 2020/21. Thriving Through Crisis. Londres : Global Entrepreneurship Research Association.
44. Banque mondiale. 2022. « Female Entrepreneurship Resource Point - Introduction and Module 1: Why Gender Matters. » <https://www.worldbank.org/en/topic/gender/publication/female-entrepreneurship-resource-point-introduction-and-module-1-why-gender-matters>.
45. Ibid.
46. ONU Femmes. 2015. Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016. New York : ONU Femmes.
47. OIT. 2018. Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique. Troisième édition. Genève : Bureau international du Travail.
48. International Finance Corporation et Goldman Sachs. 2019. 10,000 Women: Investing in Women's Business Growth. The Women Entrepreneurs Opportunity Facility. Progress Report 2019 : 7. <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/weof-report-12-final.pdf>. Consulté le 21 juin 2022.
49. Ibid.
50. OCDE. 2019. Rapport mondial SIGI 2019. Transforming Challenges into Opportunities. <https://doi.org/10.1787/bc56d212-en>.
51. OIT. 2018. Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent. Genève : Bureau international du Travail.
52. Banque mondiale. 2020. Les femmes, l'entreprise et le droit. Washington, DC : La Banque mondiale.
53. OCDE. 2019. Rapport mondial SIGI 2019. Transforming Challenges into Opportunities. <https://doi.org/10.17bc87/d56en>.
54. Ibid.
55. ONU Femmes et HCDH. 2020. Realizing Women's Rights to Land and Other Productive Resources Second Edition. New York et Genève : ONU Femmes et HCDH.
56. Marc C.A. Wegerif et Arantxa Guereña. 2020. « Land Inequality Trends and Drivers. » Land 9(4): 101. <https://doi.org/10.3390/land9040101>.
57. FMI. 2022. World Economic Outlook. War Sets Back Global Recovery. Avril. Washington, DC : FMI.
58. ONU Femmes. 2020. L'impact de la COVID-19 sur les femmes. <https://digitallibrary.un.org/record/3856948?v=pdf>.
59. OIT. 2022. Observatoire de l'OIT sur le monde du travail. 9^e édition 23 mai 2022. https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40dgreports/%40dcomm/%40publ/documents/briefingnote/wcms_845855.pdf.
60. OIT. 2018. Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique. Troisième édition. Genève : Bureau international du Travail.
61. OCDE. 2021. « COVID-19 threatens to undo progress made in closing the gender gap in entrepreneurship ». <https://www.oecd.org/gender/data/covid-19-threatens-to-undo-progress-made-in-closing-the-gender-gap-in-entrepreneurship.htm>; Carmen de Paz, Isis Gaddis et Miriam Muller. 2021. « La pandémie de COVID-19 révèle l'ampleur des inégalités dont sont victimes les femmes entrepreneures ». Blogs de la Banque mondiale. 7 septembre. <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/la-pandemie-de-covid-19-revele-lampleur-des-inegalites-dont-sont-victimes-les-femmes>.
62. Asli Demirguc-Kunt, Leora Klapper, Dorothe Singer, Saniya Ansar et Jake Hess. 2018. The Global Findex Database 2017: Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution. Washington, DC : Banque mondiale.
63. Ibid.
64. FAO et HCDH. 2022. « COVID-19, land, natural resources, gender issues and Indigenous Peoples' rights in Asia. » Bangkok. <https://doi.org/10.4060/cb9121en>.
65. Coalition internationale pour l'accès à la terre. 2020. « Building Back Better. How Securing Land Rights will be Critical in a Post-COVID-19 World. » <https://learn.landcoalition.org/fr/learning-labs/building-back-better-how-securing-land-rights-will-be-critical-in-a-post-covid19-world>.
66. FAO et HCDH. 2022. « COVID-19, land, natural resources, gender issues and Indigenous Peoples' rights in Asia. » Bangkok. <https://doi.org/10.4060/cb9121en>.
67. ONU Femmes. 2022. « Poverty deepens for women and girls, according to latest projections ». 1er février. <https://data.unwoman.org/features/poverty-deepens-women-and-girls-according-latest-projections>.
68. Prindex. 2020. Women's perceptions of tenure security: Evidence from 140 Countries. Juillet. <https://www.prindex.net/reports/womens-perceptions-tenure-security-evidence-140-countries/>
69. ONU Femmes. 2021. « Press release: Women's absence from COVID-19 task forces will perpetuate gender divide, says UNDP, UN Women », 22 mars. <https://www.unwoman.org/en/news/stories/2021/3/press-release-womens-absence-from-covid-19-task-forces-will-perpetuate-gender-divide>.
70. Pour décider de l'objectif concernant la terre et le logement, la Coalition d'action a examiné les objectifs connexes d'autres alliances et campagnes sur la terre. Nous avons consulté Stand For Her Land, dont l'objectif est d'atteindre 10 millions de femmes dans 10 pays en 10 ans. Sur cette base, nous proposons un objectif de 7 millions en terres et/ou en logements.
71. L'initiative We-Fi met au point un système de contrôle de l'accès aux produits et services financiers appelé le « Code We-Fi ».

72. Les enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises comprennent des indicateurs de genre et mesurent la participation des femmes dans les entreprises de 144 pays. Les résultats sont basés sur des enquêtes menées auprès de plus de 161 000 entreprises : le pourcentage d'entreprises ayant une participation féminine à la propriété (avec une femme parmi les principaux propriétaires), au niveau mondial : 32,9 %. Une augmentation de 25 % par rapport au niveau de référence et d'environ 8 points de pourcentage porterait la participation des femmes à la propriété des entreprises à environ 41 % au total d'ici 2026. D'ici 2030, environ 9 points de pourcentage supplémentaires permettraient d'atteindre une participation égale dans les entreprises. En outre, les données disponibles montrent que sur une période de quatre ans (par exemple, 2013-2019), la plupart des chiffres ont changé d'environ 3 à 6 points de pourcentage. Le Forum sur le financement des PME estime les chiffres pertinents pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans les pays en développement (ce qui est pertinent puisque la cible 8.3 des ODD met l'accent sur les MPME). La base de référence pour les MPME détenues par des femmes est de 23 %. Une augmentation de 6 points de pourcentage signifierait une augmentation de 25 % de la base de référence actuelle, pour atteindre 29 % au total. Sources : <https://www.enterprisessurveys.org/en/data/exploretopics/gender;> <https://www.smefinanceforum.org/data-sites/msme-finance-gap#field-data-sites-tabs-tab-2>; https://databank.worldbank.org/id/2ddc971b?Code=IC.FRM.FEMO.ZS&report_name=Gender_Indicators_Report&populartype=series.



PHOTO : ONU Femmes/Christopher Herwig

COALITION D'ACTION

POUR LA JUSTICE
ET LES DROITS
ÉCONOMIQUES

#ÉGALITÉONAGIT

3 ACCROÎTRE L'ACCÈS ET LE CONTRÔLE DES
RESSOURCES PRODUCTIVES POUR LES FEMMES